



Procédure de candidature à une année de césure en 2026-2027

Vous avez un projet et vous souhaitez suspendre vos études pour le réaliser

La césure à Sciences Po Grenoble-UGA :

La césure correspond à une suspension d'études **d'une année universitaire**. Elle permet à un étudiant ou une étudiante réalisant ses études au sein de Sciences Po Grenoble-UGA de mener à bien une expérience personnelle ou professionnelle. Pendant l'année de césure, l'étudiante ou l'étudiant est inscrit à Sciences Po Grenoble-UGA s'acquitte de la CVEC et des frais d'inscription correspondant à la moitié du montant des frais modulés. Elle ou il conserve son statut d'étudiant et intégrera, à son retour, l'année supérieure prévue à l'issue des jurys.

Les programmes étant susceptibles de changer d'une année à l'autre, la scolarité de l'étudiant ne pourra reprendre qu'aux conditions de la maquette pédagogique en vigueur à son retour.

Sous réserve d'une réinscription effectuée, l'année de césure débutera le 1^{er} septembre 2026 et prendra fin le 31 août 2027. Chaque cycle d'études ouvre le droit à une seule période de césure.

En cas d'interruption de la période de césure, l'établissement peut proposer un accompagnement administratif et pédagogique. La réintégration dans le cursus initial en cours d'année universitaire n'est pas autorisée. La reprise de la formation intervient à l'ouverture de l'année universitaire suivante.

La césure : quels types de projets ?

La césure peut permettre de développer :

- ✚ Un projet personnel.
- ✚ Une formation dans un domaine différent de celui de Sciences Po Grenoble-UGA.
- ✚ Un engagement de service civique en France ou à l'étranger.
- ✚ Un projet de création d'activité dans le cadre de l'entrepreneuriat-étudiant.
- ✚ Un mandat électif.
- ✚ Un projet d'expérience professionnelle, en France ou à l'étranger (contrat à durée déterminée ou stage).



Les conditions de la césure avec stage :

L'acceptation définitive de la césure est conditionnée par la transmission d'un accord écrit, lettre ou mail d'acceptation en stage par la structure d'accueil avant l'inscription administrative et indépendamment de la convention de stage.

De plus, le stage devra être encadré par une convention de stage signée et échangée entre toutes les parties, et l'étudiant ou l'étudiante devra solliciter un tuteur ou une tutrice au sein de l'établissement, à qui il soumettra un rapport, sans soutenance. Le stage ne pourra débuter avant le 1er septembre 2026, c'est-à-dire le début de l'année universitaire 2026-2027.

Il faut prévoir **au minimum quinze jours** pour finaliser une convention de stage, entre le moment où l'étudiant ou l'étudiante la dépose et l'échange final entre toutes les parties. Dès lors :

- Pour engager un stage début septembre 2026, l'année devra être validée en 1^{ère} session de l'année universitaire 2025-26, pour une inscription et des démarches de convention effectuées en juillet.
- La présentation des examens en deuxième session conduit automatiquement à un début de stage au plus tôt au 16 septembre 2026.

Les conditions de la césure sans stage :

L'accord conditionnel de la césure sans stage deviendra définitif dès lors que l'étudiant ou l'étudiante aura transmis un ou des justificatifs d'acceptation dans l'activité ou les activités projetées et permises par la césure (circulaire n°2019-030 du 10-4-2019) :

- ✚ Contrat de travail,
- ✚ Contrat de bénévolat,
- ✚ Contrat de service civique, VIE, VIA, volontariat de solidarité internationale, service volontaire européen.
- ✚ Justificatif du statut d'étudiant entrepreneur,
- ✚ Justificatif d'inscription dans une formation différente de la formation d'origine.



De plus, la césure devra être encadrée par un contrat signée et échangée entre toutes les parties et l'étudiant ou l'étudiante devra solliciter un tuteur ou une tutrice au sein de l'établissement.

L'étudiant ou l'étudiante s'engage à remettre à son tuteur un compte rendu via son PEC (portefeuille d'expériences et de compétences).

- Au mois de décembre 2026
- Au mois de mai 2027

La césure : quelles modalités ?

La demande de césure consistera en une lettre de motivation indiquant la nature, les modalités de mise en œuvre et les objectifs du projet.

1. Vous devez déposer votre demande sur la plateforme dédiée : **du 17 mars 2026 au 29 mai 2026 à 17h.**

<https://depot-documents.sciencespo-grenoble.fr/demande-de-depot>

2. Une fois votre demande acceptée, vous recevrez un mail vers une nouvelle campagne de dépôt de documents. Vous devrez alors déposer :

- 📄 Le contrat pédagogique signée par toutes les parties.
- 📄 Une attestation d'activité ou de stage (voir les conditions de la césure).

Les frais d'inscription ?

La césure avec ou sans expérience de stage suppose que l'étudiant ou l'étudiante s'inscrive à Sciences Po Grenoble-UGA, s'acquitte de la CVEC et des frais d'inscription correspondant à la moitié du montant des frais modulés.

Si vous êtes boursier il vous revient d'informer le CROUS de votre année de césure afin de définir avec cet organisme dans quelles conditions vous pourrez continuer à être considéré comme éligible à la bourse.

Contact : contact-parcours-individualises@iepg.fr